

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2022

Délibération : **2022-01- 5**
OBJET : **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIERES 2020**
Nomenclature : **3.5.11**

<p>En exercice : 27</p> <p>Présents : 18</p> <p>Pouvoirs : 9</p> <p>Absents : 0</p> <p>Votants : 27</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe : ANNEXE - Bilan acquisitions cessions 2021.pdf</p>	<p>Le trente et un janvier deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC</p> <p>Les membres ayant donné un pouvoir : Claude RINCE donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Benjamin VACHET donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX</p>
---	--

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

Vu la loi N° 95-127 du 8 février 1995 visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 11 février 2022,

Il est exposé ce qui suit :

Chaque année, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit faire l'objet d'une délibération, qui est annexée au compte administratif.

Le bilan pour l'année 2021 est joint en annexe.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 31 janvier 2022
Alain ROYER, Maire



